

## Loppsi 2: en plus, c'est inefficace!

Loppsi 2 a été adoptée à l'Assemblée nationale mardi 16 février. Malgré les objections portant sur l'efficacité et la dimension liberticide du projet, 312 députés ont voté pour. Savaient-ils ce qu'ils faisaient?



Une seule lecture a été nécessaire. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2) a reçu, hier, l'aval de 312 députés. Adoptés la vidéosurveillance à outrance et le filtrage du contenu des sites ; accordée l'installation de salles d'audience en visioconférence dans les centres de rétention administrative pour les étrangers en situation irrégulière. Il faut bien décharger les policiers de tous ces aller-retours vers les tribunaux, ils sont déjà assez occupés avec **les délinquants des salles de cinéma**.

### Des arguments simplistes

« *Un grand jour pour la vidéosurveillance* » que ce mardi 16 février comme le souligne Dominique Verdejo, directeur conseil de la société de vidéosurveillance Personal Interactor. Celui qui avait mis les premières caméras dans la crèche d'Issy-les-Moulineaux, il y a quelques années, explique avec le plus grand sérieux, lors de la table ronde organisée par l'**IREST** sur la liberté sur le web, que les caméras seront bien utiles « *lorsque nous aurons un attentat terroriste et je suis tenté de dire que ça va arriver, il ne faut pas se voiler la face* ». Même si, pour l'heure, le développement de la vidéosurveillance assure surtout une croissance annuelle de 6 à 8% sur le secteur...

Quant au filtrage des sites Internet, il est destiné à lutter contre la pédopornographie. Evidemment, en présentant si simplement le projet de loi, il est difficile d'être contre. Celui qui osera s'insurger contre le filtrage risque d'être accusé de défendre les pédophiles. Ça calme.

### Un système liberticide et inefficace ?

Pourtant, sans devoir entrer dans des détails techniques imbuables pour les non-initiés, il est aisé de comprendre les restrictions qu'impliquent de tels filtrages pour la liberté des internautes. Pour Jeremie Zimmermann, porte-parole de **la Quadrature du Net**, « *on joue aux apprentis sorciers* ». Car une fois le système de filtrage développé, il sera très facile de l'étendre à d'autres domaines que celui de la pédopornographie. Jean-Claude Gorichon, président de l'**AFNIC** et contrôleur général économique et financier au Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, confirme que « *les listes noires sont la porte ouverte à beaucoup de choses* ». Les logiques de fichier, sans droit à l'oubli sont pernicieuses. Elles partent du principe que « *vous ne pouvez pas changer* » explique François Bélorgey, administrateur de l'**IREST**.

D'autant plus que rien ne prouve l'efficacité du système de filtrage, même l'étude d'impact du gouvernement qui accompagne le texte de Loppsi 2. Au contraire, cette étude montre que rien ne pourra éviter le « *sur-blocage* », c'est-à-dire le blocage de sites légitimes en voulant bloquer un site illégal qui, de toute façon, parviendra à contourner le filtre. Les exemples pullulent ailleurs en Europe. Ainsi, il était impossible, durant plusieurs jours, de contribuer à la version anglaise de *Wikipedia* suite au **blocage de la seule page concernant l'album « Virgin Killer » des Scorpions**. Pour Mathieu Weill, directeur général de l'**AFNIC**, les choses sont claires : « *lorsque l'on regarde la situation en Europe, le filtrage concerne la pédopornographie, l'incitation à la haine raciale, le terrorisme mais également la propriété intellectuelle etc...* » Le filtrage est donc une dynamique qui peut s'enclencher sur la pédopornographie et déborder ensuite sur tous les sujets imaginables.

### Y a-t-il une secrétaire d'Etat pour sauver les internautes ?

Avec Loppsi 2, le ministère de l'Intérieur offre donc une « *illusion sécuritaire* », désespère Corinne Erhel, député PS des Côtes d'Armor. Pour Hadopi, seule la ministre de la Culture Christine Albanel pilotait et « *personne ne savait répondre aux questions de faisabilité technique ou de coûts* ». Cette fois, c'est Brice Hortefeux qui est aux manettes de Loppsi 2. « *Aucune cohérence ni de logique transversale* » insiste François Bélorgey. Chaque ministre fait sa loi avec des logiques qui se confrontent : « *tantôt l'utilisateur est traqué, tantôt l'émetteur, l'Etat paye dans certains cas et dans d'autres, on ne sait pas. La Secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'économie numérique NKM est supposée coordonner tout ça mais elle n'a même pas de services...* ».

La France n'est pas le seul pays confronté à ces difficultés, loin de là. L'Allemagne vient d'ailleurs de reporter la mise en place d'un **système très proche de Loppsi 2** afin de reconsidérer la pratique du filtrage. Comme le signale Mathieu Weill, « *il n'est donc pas trop tard pour la loi française* » qui doit être examinée au Sénat en avril ou en mai.

Jeudi 18 Février 2010  
Lucie Soullier - Marianne  
Lu 9764 fois

Source :  
<http://www.marianne2.fr>